

mann et porteraient indemnité au bénéfice de la Russie pour les dépenses de la guerre.

Aussitôt après la signature de ce traité, le Sultan aurait mis en liberté tous les prisonniers russes.

Suivant le même journal, on aurait découvert à Constantinople une conspiration contre le pouvoir et la vie du Sultan; 500 anciens janissaires auraient été punis de mort.

Le *London Atlas* puise dans les journaux qu'il a reçus par la voie de Berlin, les articles suivants :

Les ambassadeurs français et anglais et le général Muffling se sont concertés sur les moyens de prévenir les calamités dont la présence de l'armée devant Constantinople menaçait cette capitale. Le 24 août de grand matin, ils eurent avec le Reis-Effendi une conférence qui eut pour résultat la nomination de plénipotentiaires revêtus de pleins pouvoirs pour traiter de l'indemnité pour les dépenses de la guerre. M. de Ruster, secrétaire particulier du général Muffling, reçut la mission d'accompagner les plénipotentiaires turcs au quartier général du comte Diebitsch. Il était porteur de représentations signées en commun par les ambassadeurs, adressées au général russe, dans lesquelles ces ambassadeurs se portaient forts des dispositions pacifiques du Sultan, et insistaient sur la nécessité d'une suspension d'armes immédiate.

Les plénipotentiaires et M. de Ruster arrivèrent à Andrinople le 27 août, et le 29 le général Diebitsch donna des ordres pour que les hostilités cessassent sur toute la ligne des opérations des Russes. On a depuis rapporté que le Sultan désirait, si vivement la conclusion de l'armistice, qu'il en avait abandonné les conditions à l'empereur de Russie, et le délai de la publication de cet armistice est attribué à ce qu'il a été envoyé à St. Petersbourg pour y être ratifié. Suivant d'autres nouvelles en contradiction avec celles-ci, le général Diebitsch aurait quitté Andrinople le 28 pour se porter sur la capitale de la Turquie. Un journal de Francfort du 20 septembre annonce, sur la foi d'une lettre de Vienne en date du 15, que l'armistice a été conclu le 29 août au camp du général russe devant Constantinople. Il est à remarquer que la Gazette d'Etat de la Prusse, du 19 septembre, garde le plus profond silence sur tous ces détails.

Les journaux de Hambourg donnent aux préliminaires de la paix les conditions suivantes, qu'il ne faut cependant regarder que comme de pures suppositions:—La Moldavie, la Valachie et la Bulgarie seraient placées sous la suzeraineté et la protection de la Russie. L'émancipation sans restriction de la Grèce serait reconnue, et les limites de ce territoire seraient portées plus loin. Plusieurs forteresses sur la mer Noire dont le général Diebitsch s'est rendu maître, seraient cédées à la Russie. La liberté de la na-